



direction@liledelle-sthilaire.fr

# Circulaire de rentrée

# Année scolaire 2023-2024

L'équipe enseignante sera heureuse d'accueillir vos enfants lundi 4 septembre 2023. Cette circulaire présente l'école et son fonctionnement. Merci de la lire attentivement, de la conserver durant toute l'année. Ce document est susceptible d'évoluer selon les besoins liés au bon fonctionnement de l'établissement.

### \* Les horaires

	Matin	Après-midi
Accueil	à partir de 8h50	à partir de 13h10
Classe	de 9h00 à 12h05	de 13h20 à 16h30

Texte de loi : Article D321-12 du Code de l'Education

« L'accueil des élèves est assuré **dix minutes avant l'entrée en classe**. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, s'effectue à la fin des 3 heures d'enseignement réglementaire en maternelle comme en élémentaire sous la surveillance de l'enseignant. »

Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignantes après les sorties à partir de 12h15 et de 16h40. Merci de respecter les horaires de 12h05 et 16h30.

### \* Garderie

Les enfants la fréquentant doivent être conduits directement à :

• L'école Jacques Prévert – Entrée rue du Moulin Rouge (Devant le restaurant municipal) en attendant la création du centre périscolaire et l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

Horaires de 7h00 à 9h00 Tarifs selon le quotient familial

et de 16h30 à 18h30 QF de 0 à 500 : 0,57 € la ½ h et 2,33 par ½ h de dépassement.

QF de 501 à 900 : 0,60 € la ½ h et 2,39 par ½ h de dépassement. QF = ou > à 901 : 0,63 € la ½ h et 2,45 par ½ h de dépassement.

Les enfants regagneront l'école encadrés par du personnel communal.

### La cantine

Le prix du repas par enfant est de 3,33 €.

L'inscription se fait en classe chaque matin, votre enfant doit savoir s'il mange ou non au restaurant scolaire. Pour les repas exceptionnels mettre un mot dans le **cahier de correspondance**. Les modalités d'inscription risquent de changer à la rentrée (En attente de la décision de la Mairie).

## \* L'accueil

### Classe 1 et classe 2

Toutes les entrées et sorties se font au 6 rue de la Fuye.

- <u>Le matin</u>, les enfants seront accueillis à partir de 8h50.
- <u>Le midi</u>, les enfants déjeunant à la maison seront repris à 12h05 et raccompagnés pour 13h20.
- Le soir, les enfants n'allant pas à la garderie sortiront à 16h30.

Merci de rester en retrait du portail si vous arrivez en avance ou partez plus tard afin de ne pas attirer le regard des plus jeunes.

<u>Les portes seront FERMEES à 9h</u> /  $\triangle$  Responsabilité parents : Il faut que vous vérifilez absolument que votre enfant ait franchi le seuil des bâtiments et qu'un adulte l'ait pris en charge.

\* L'équipe pédagogique – la structure pédagogique – les effectifs

Niveau	TPS (inscriptions en cours d'année) 3 TPS - 10 PS - 3 MS - 3 GS - 4 CP : 23 élèves	4 CE1 - 1 CE2 - 6 CM1- 3 CM2 : 14 élèves
Enseignantes	Mme PERRUCHOT Elisabeth  Chef d'établissement  Melle GARÇONNET Louise	Mme MICHEL Aurélie
Enseignante suppléante	Mme COUROUSSE Béatrice	
Classe 1	1 jour par mois pour les 12 jours de décharge de direction	
Aide maternelle	Mme CAMPELO Véronique	
Enseignant spécialisé Réseau d'Aide du secteur de Luçon	Mr BOUTET Christophe	
Enseignante ARS Accompagnement à la réussite scolaire	Mme CARLIER Nathalie	

- \* <u>Thème de l'année</u>: En route vers les JO en étant « Bien dans son corps, bien dans sa tête, bien dans son école et ouvert au monde »
- \* Les élèves du CP au CM2 iront à la piscine : du 15 mars au 14 juin les vendredis après-midi.
- \* <u>L'APEL et l'OGEC</u> organiseront des rencontres à thèmes dans l'année, vous serez informés des dates par e-mail ou dans le cahier de correspondance.

### \* Le calendrier scolaire :

Rentrée scolaire	<b>Lundi 4 septembre</b> L'OGEC et l'APEL offriront un petit café ou thé à partir de 8h50 aux Parents	
Vacances d'automne	Fin des cours : Vendredi 20 octobre 2023 Reprise des cours : Lundi 6 novembre 2023	
Vacances de Noël	Fin des cours : Vendredi 22 décembre 2023 Reprise des cours : Lundi 8 janvier 2024	
Vacances d'hiver	Fin des cours : Vendredi 23 février 2024 Reprise des cours : Lundi 11 mars 2024	
Vacances de printemps	Fin des cours : Vendredi 19 avril 2024 Reprise des cours : Lundi 6 mai 2024	
Pont de l'Ascension	Fin des cours : Mardi 7 mai 2024 Reprise des cours : Lundi 13 mai 2024	
Vacances d'été	Dernier jour de cours : Jeudi 4 juillet 2024	

- ✓ Mardi 12 septembre à 18 h : Réunion de rentrée de la classe de Mme Aurélie MICHEL.
- ✓ **Vendredi 22 septembre**: Opération « Nettoyons notre village » Enfants et parents volontaires participeront à ce chantier « Nettoyons la Nature », il se ponctuera par un petit moment convivial dans la cour de l'école. L'horaire, sur le temps de classe, vous sera notifié ultérieurement.
- ✓ **Lundi 2 octobre à 18h** : Réunion de rentrée de la classe de Mmes Elisabeth PERRUCHOT et Louise GARÇONNET.
- ✓ Mardi 14 novembre : Photos de classes.
- ✓ **Vendredi 15 décembre :** Fêtons Noël ensemble Horaires et modalités communiqués rapidement.
- ✓ Matinées d'école obligatoires :
  - o Samedi 27 janvier 2024 : « Portes ouvertes Galette des rois ».
  - o **Samedi 13 avril :** Olympiade familiale suivie d'un pique-nique.

Changements et informations complémentaires seront consultables dans le cahier de correspondance et/ou par e-mail.

# Frais de scolarité

Base/Solidarité Base/Solidarité

Coût par mois (sur 12 mois): 1 Enfant : 30 €/33 € 2 Enfants : 58 €/61 €

Règlement par prélèvement bancaire. (Cf. Contrat de scolarisation et frais de scolarité - Merci de faire parvenir votre RIB si cela n'a pas été fait).

### \* Les absences

Pour toute absence de votre enfant, vous devez impérativement en informer l'école par téléphone ou par mail ainsi qu'écrire un billet d'absence dans le carnet de correspondance et le donner à l'enseignante de votre enfant (avant l'absence si celle-ci est prévisible ou après l'absence si celle-ci était imprévue).

Texte de loi: Article L131-8 du Code de l'Education

« **Les seuls motifs légitimes** sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. »

### \* Les médicaments

Les enfants **n'ont pas le droit d'apporter** des médicaments à l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments** (même sous présentation d'ordonnance). En cas de maladie chronique ou d'allergie par exemple, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé par les parents auprès du médecin scolaire : Docteur TRICAUD au 02.51.27.91.20

En cas de **maladie contagieuse** (COVID-19, rougeole, rubéole, mononucléose, conjonctivite, impétigo, gale, coqueluche, scarlatine, varicelle...), **l'enfant ne pourra réintégrer l'école que sur présentation d'un certificat médical** de non-contagion.

### \* Confort

Pour le confort des élèves et l'hygiène des locaux, merci de fournir dès la rentrée des chaussons à votre enfant.

### \* Les anniversaires

Les enfants peuvent apporter des fruits, des friandises ou un goûter, le tout acheté et emballé individuellement, avec ou sans boissons.

Soyez assurés que l'équipe enseignante mettra tout en œuvre afin que l'école Saint Hilaire continue à être un lieu de vie agréable pour apprendre, grandir, partager et s'ouvrir aux autres et au monde.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin! »

BONNE RENTREE A TOUTES ET A TOUS.

Elisabeth PERRUCHOT pour l'Equipe Enseignante.